Direction des écoles

Le Petit Théâtre - Théâtre pour enfants de Lausanne : Demande d'aide financière Nouvelle évaluation des subventions annuelles

Préavis N° 73

Lausanne, le 14 janvier 1999

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Depuis de nombreuses années, la Municipalité soutient de façon prépondérante deux associations travaillant dans le domaine du théâtre de l'enfance et la jeunesse. Il s'agit du Petit Théâtre (anciennement Centre théâtral pour l'enfance et la jeunesse), installé dans la Maison des Prud'hommes, et le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL), dont la plupart des représentations se déroulent à l'Aula des Cèdres, à l'avenue de Cour. Le Petit Théâtre est codirigé par Messieurs Gérard Demierre, Gérard Diggelmann et Jean-Claude Issenmann ; le Théâtre pour enfants de Lausanne par Monsieur Claude Vallon.

Le présent préavis a pour buts de contribuer à l'assainissement de la situation financière de ces deux théâtres en sollicitant du Conseil communal un crédit de 374'300 francs; il propose également à votre Conseil de procéder à une nouvelle évaluation des subventions annuelles qu'il convient d'accorder à ces deux associations, afin d'éviter à terme la réapparition d'un excédent de charges.

2. Rappel

2.1 Le Petit Théâtre

Dans sa séance du 26 septembre 1989, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis no 217, intitulé « Création d'un centre théâtral pour l'enfance et la jeunesse – Demande de crédits pour l'aménagement de la Maison des Prud'hommes – Nouveaux lieux de répétitions pour diverses sociétés locales : demande de crédits de réfection et participation aux charges de location – Théâtre pour enfants de Lausanne : augmentation de la subvention annuelle et mise à disposition d'un lieu pour le développement de ses activités (réponse à la motion de M. Alexandre Bidaud) »[1]. Il a ainsi admis la création d'un théâtre pour l'enfance et la jeunesse dans la Maison des Prud'hommes, ainsi que le principe d'une subvention annuelle fixée au maximum à 200'000 francs. Ce montant, précise la Municipalité, pourra évoluer en fonction de l'indice du coût de la vie.

[1] Cf. Bulletin du Conseil communal, année 1989, tome II, pp. 495 - 526

L'objectif de l'association du Petit Théâtre a été d'ouvrir un théâtre jeune public, groupant trois metteurs en scène actifs dans le domaine de la jeunesse depuis pas mal d'années[2], un théâtre qui présenterait une saison complète de spectacles professionnels en engageant pour ce faire des artistes professionnels (qui seraient payés au tarif professionnel).

Cet objectif demeure. Le Petit Théâtre veut participer au développement de la vie culturelle de la région : en invitant un public neuf à découvrir le théâtre, mais aussi en permettant aux artistes qui vivent dans la région d'y travailler, en mettant sur pied une structure technique et administrative dédiée à la création.

La transformation intérieure de la Maison des Prud'hommes a été réalisée de février à juillet 1990 ; le Petit Théâtre y a donné sa première représentation le 18 septembre 1990. Depuis cette date, les responsables ont animé huit saisons, au cours desquelles ils ont présenté 52 spectacles (41 pièces produites par Messieurs Demierre, Diggelmann et Issenmann ; le solde, soit 11 pièces, représente des accueils). Ce qui représente 1242 représentations publiques et 221 représentations scolaires, soit plus de 140'000 spectateurs. Fréquentation moyenne : 80%.

Dans une communication du 14 octobre 1997[3], la Municipalité a renseigné votre Conseil sur l'état général du bâtiment, qui a continué à se dégrader. On retient de cette information le passage suivant :

« … depuis 1989, il a fallu faire face à divers problèmes et dégâts d'eau plus ou moins importants. Le plus récent qui ait été à déplorer a obligé à procéder d'urgence au remplacement de la production de chaleur suite à la perforation du foyer de la chaudière. De telles interventions sont financièrement trop lourdes à assumer par le budget d'entretien courant des immeubles. Ceci incite à penser que le moment est venu de procéder à une remise en état de l'enveloppe et des installations techniques avant que des problèmes importants ne surviennent à nouveau.

Le programme d'intervention consiste en la rénovation de l'enveloppe extérieure dans sa totalité, l'assainissement des installations sanitaires et la mise en conformité des installations électriques.

Outre ces travaux indispensables pour assurer l'intégrité de l'immeuble, nous sommes nantis d'une demande de la part de la direction du Petit Théâtre qui souhaite que leur soient attribués et aménagés les locaux attenants à ceux déjà occupés par eux, qui ont été libérés suite à la transformation de la chaufferie. Le passage du mode mazout au mode chauffage urbain a permis de dégager des surfaces importantes au 1er niveau qui seraient fort utiles à l'extension de la cafétéria du théâtre. »

Les exercices comptables du Petit Théâtre sont annuels. Pour les années 1991 – 1997, le tableau ci-après présente les charges d'exploitation. On distinguera les frais communs (frais de personnel administratif et technique, charges sociales, frais généraux divers liés au fonctionnement administratif du Petit Théâtre, amortissements) et les frais directs d'exploitation (traitements des comédiens et charges sociales, autres frais artistiques et coût des spectacles invités).

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Frais communs	286'312.73	299'964.33	323'138.81	355'084.48	358'910.65	414'472.95	408'455.30
Frais directs d'exploitation	454'858.00	451'726.30	370'635.55	489'790.65	422'929.65	582'800.40	513'723.20
Total	741'170.73	751'690.63	693'774.36	844'875.13	781'840.30	997'273.35	922'178.50

Tableau no 1 : total des charges d'exploitation

Le tableau suivant illustre la proportion des frais administratifs par rapport aux frais de création :

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Frais communs	38.6%	39.9%	46.6%	42.0%	45.9%	41.6%	44.3%
Frais directs d'exploitation	61.4%	60.1%	53.4%	58.0%	54.1%	58.4%	55.7%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau no 2 : catégories de charges en %

[2] La troupe des marionnettes elzévir de Jean-Claude Issenmann a été créée en 1972, les ateliers de formation et d'actions théâtrales de Gérard Demierre en 1975 et l'école de théâtre de Gérard Diggelmann en 1981.

[3] Cf. Bulletin du Conseil communal, année 1997, tome II, pp. 298-299

Il appelle les commentaires suivants :

- les frais communs, directement liés à l'administration, sont en légère croissance depuis la création du Petit Théâtre. La moyenne pluriannuelle se situe aux alentours de 42.7% ;
- deux raisons sont à l'origine de cette évolution :
  - l'engagement d'un second technicien depuis 1994. A ce jour, le personnel fixe du Petit Théâtre se monte à une coordinatrice, ainsi qu'un technicien et demi ;
  - l'augmentation du loyer perçu par la Direction des finances, Service des gérances. Le loyer a passé de 77'000 francs pour les années 1991-1995 à 94'450 francs dès 1996. Il est entièrement compensé par une imputation interne entre le Service des gérances de la Direction des finances et le Secrétariat général de la Direction des écoles.
- dès 1996, les frais directs d'exploitation sont en sensible augmentation, dépassant nettement le seuil des 500'000 francs.

Pour couvrir ses charges, le Petit Théâtre dispose de recettes propres :

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Recettes communes	4'709.76	25'075.74	33'264.86	39'321.58	28'976.85	29'468.30	29'735.30
Recettes directes d'exploitation	180'104.00	207'418.00	211'225.00	264'097.00	257'550.00	251'633.50	196'405.00
Total	184'813.76	232'493.74	244'489.86	303'418.58	286'526.85	281'101.80	226'140.30

Tableau no 3 : recettes propres du Petit Théâtre

La comparaison entre les charges totales du Petit Théâtre et les recettes propres permet de définir un déficit d'exploitation.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Charges totales	741'170.73	751'690.63	693'774.36	844'875.13	781'840.30	997'273.35	922'178.50
Recettes propres	184'813.76	232'493.74	244'489.86	303'418.58	286'526.85	281'101.80	226'140.30
Déficit d'exploitation	556'356.97	519'196.89	449'284.50	541'456.55	495'313.45	716'171.55	696'038.20

Tableau no 4 : déficit d'exploitation du Petit Théâtre

La moyenne des déficits d'exploitation pour les années 1991 à 1995 se situe à quelque 512'000 francs. Les déficits ont connu une progression très forte en 1996 (+ 39.8%) et en 1997 (+ 35.9%) par rapport à la moyenne des années 1991-1995. Il convient également de relever que, durant le même temps, les recettes fléchissent de façon importante (cf. tableau No 3). Pour les responsables de l'association du Petit Théâtre, deux faits expliquent partiellement cette diminution : en 1995, la direction des écoles n'a acheté que 16 spectacles scolaires contre 25 en 1995 ; en 1997, l'association a limité ses frais de création en programmant une reprise, dont le taux de fréquentation n'a été que de 40% au lieu de 80% en moyenne. La perception de l'impôt sur les divertissements (1996 : 21'380 francs ; 1997 : 9'417.45 francs) a contribué à l'augmentation du déficit annuel d'exploitation.

Ce déficit d'exploitation a été partiellement compensé au cours des dernières années par des subventions cantonales et communales, une contribution régulière de la Loterie romande et des dons divers.

Le tableau ci-après illustre les sources de financement dont a bénéficié le Petit Théâtre depuis sa création :

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Lausanne	277'000.00	289'000.00	289'000.00	289'000.00	289'000.00	341'950.00	334'450.00
Vaud	97'500.00	129'000.00	161'500.00	103'000.00	103'000.00	140'000.00[4]	130'000.00
Loterie Romande	75'000.00	30'000.00	75'000.00	95'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Divers	131'451.40	23'312.85	16'430.70	15'873.95	2'394.40	13'840.00	4'740.00
Total	580'951.40	471'312.85	541'930.70	502'873.95	494'394.40	595'790.00	569'190.00

Tableau no 5 : sources de financement du Petit Théâtre

La comparaison des tableaux 4 et 5 illustre les difficultés présentes du Petit Théâtre. De 1991 à 1995, le déficit d'exploitation est resté dans des limites financièrement compatibles avec la somme des financements extérieurs dont bénéficie le Petit Théâtre. Depuis 1996, l'écart entre les divers types de ressources du Petit Théâtre (ressources propres, subventions et produits divers) est devenu trop important ; des mesures doivent être prises aussi rapidement que possible.

On relèvera en outre la part prépondérante de la Commune de Lausanne dans le financement du Petit Théâtre, ainsi que l'illustre la figure ci-après :

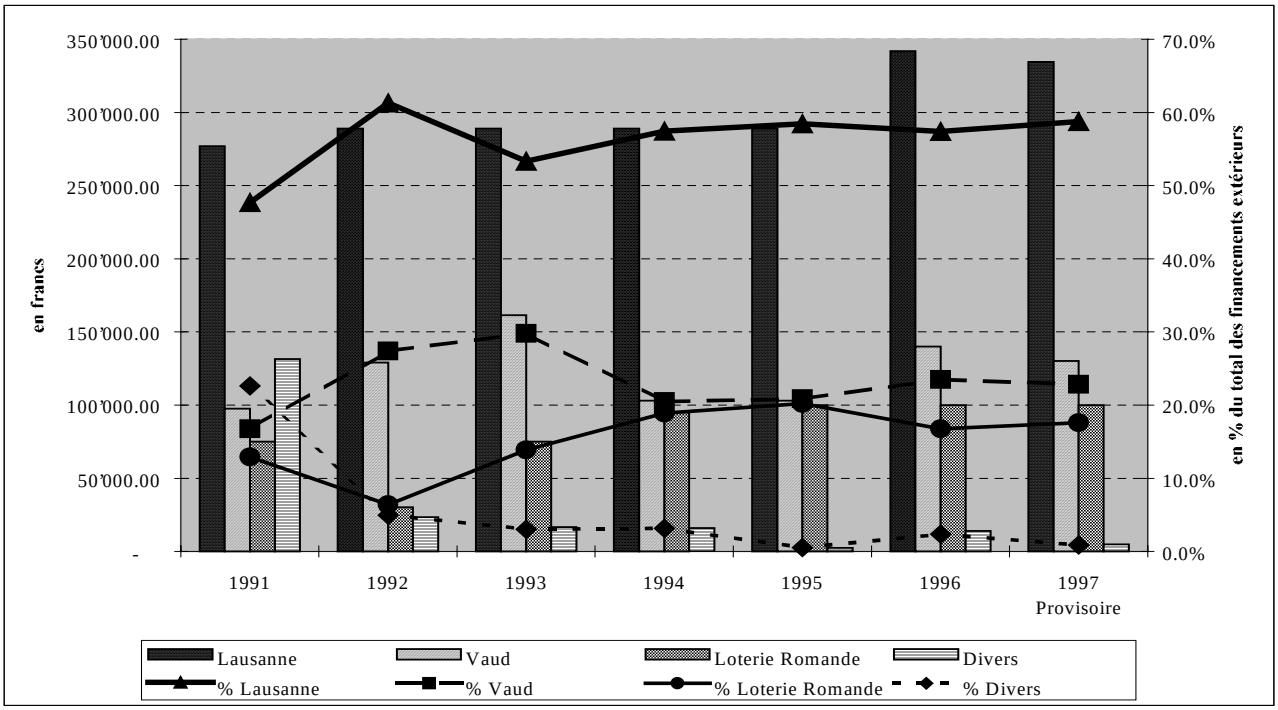

Tableau 6 : sources de financement du Petit Théâtre (graphique)

A ce jour, la perte reportée du Petit Théâtre s'élève à 215'790.75 francs. Elle met en péril le fonctionnement même de cette institution.

* * *

Le Petit Théâtre n'a pas le monopole du théâtre pour l'enfance et la jeunesse à Lausanne. Depuis plus de vingt ans, diverses troupes de théâtre proposent des spectacles aux établissements primaires et secondaires ; la plupart de ces troupes participent également aux actions d'animation théâtrale que la Direction des écoles poursuit à l'intention des élèves de la scolarité obligatoire. Parmi ces troupes, il faut mentionner le Théâtre pour enfants de Lausanne, dirigé par M. Claude Vallon.

[4] Lors de la préparation du budget 1996, l'Etat de Vaud a initialement prévu une subvention annuelle de 120'000 francs. En cours d'année, il a effectué un versement complémentaire de 20'000 francs.

2.2 Le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL)

Le rapport-préavis No 217, déjà cité, expose les recherches que cette Association a conduites pour se doter d'un lieu de travail à Lausanne. Depuis l'adoption du préavis précité par votre Conseil, la situation n'a guère évolué. Le Théâtre pour enfants de Lausanne continue à donner ses spectacles à l'Aula des Cèdres ; il tient un bureau dans un immeuble commercial à l'avenue Vinet et dépose ses décors dans une commune du Jorat. A longue échéance, cette situation n'est pas admissible ; elle s'aggrave encore par le fait que l'Aula des Cèdres ne peut être utilisée que les samedis et dimanches, ce qui rend toute continuité de programmation irréalisable. En mars 1998, le Service cantonal de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation a fait savoir au TPEL que l'aula est utilisée de plus en plus massivement et de plus en plus fréquemment dans le cadre d'activités de formation, qu'il s'agisse de la formation des maîtres à EVM, d'autres cours de recyclage, de perfectionnement ou de formation continue ou, enfin, de séances de travail. D'où l'absolue et impérieuse nécessité pour le TPEL de rechercher activement un espace où rassembler ses activités – espace dont il évalue les dimensions comme suit : ouverture : 14m ; profondeur : 25 m, hauteur : 8m).

Le TPEL prend une part importante à l'animation dans les classes primaires lausannoises. A la demande du Secrétariat général de la Direction des écoles, les enseignants ont été amenés à formuler leur appréciation sur le déroulement de cette initiation au théâtre. L'analyse des réponses données montre que l'indice de satisfaction est grand. Plusieurs enseignant(e)s continuent, après le passage des comédiens, à recourir à des techniques d'animation propres à développer la personnalité de l'enfant et à lui apprendre à s'assumer dans le milieu scolaire d'abord, dans son environnement personnel ensuite.

Au moment où votre Conseil étudiait le rapport-préavis no 217, la situation financière du Théâtre pour enfants n'était guère satisfaisante, puisque ses comptes laissaient entrevoir une perte reportée de 172'580.38 francs au 30 juin 1990, perte reportée qui allait s'aggraver au bouclement des comptes de l'exercice 1990-1991 pour atteindre 248'600.44 francs. D'où les mesures alors proposées à votre Conseil d'allouer à la Direction des écoles un crédit spécial de fonctionnement 1990 de 70'000 francs correspondant à une augmentation de subvention pour le TPEL et d'admettre, pour le TPEL, le principe d'une subvention se situant entre 120'000 et 160'000 francs dès l'année 1990.

Les exercices comptables du Théâtre pour enfants de Lausanne chevauchent l'année civile. Ils se terminent le 30 juin de chaque année. Pour les saisons 1990/1991 à 1996/1997, le tableau ci-après présente les charges d'exploitation. On distinguera les frais communs (salaires administratifs et charges sociales, loyer, assurances) et les frais directs d'exploitation, qui ont trait aux spectacles produits par le TPEL, aux tournées qu'il entreprend et aux spectacles invités.

	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993	1993-1994	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997
Frais communs	186'250.59	100'036.65	73'255.90	88'588.50	79'467.38	73'575.89	97'070.46
Charges diverses	2'957.01			1'038.52			1'066.16
Frais directs d'exploitation	293'932.96	240'308.90	322'252.89	321'584.35	296'537.14	355'506.25	300'445.93
Total	483'140.56	340'345.55	395'508.79	411'211.37	376'004.52	429'082.14	398'582.55

Tableau 7 : total des charges d'exploitation TPEL

Le tableau suivant illustre la proportion des frais administratifs par rapport aux frais de création :

	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993	1993-1994	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997
Frais communs	39.2%	29.4%	18.5%	21.8%	21.1%	17.1%	24.6%
Frais directs d'exploitation	60.8%	70.6%	81.5%	78.2%	78.9%	82.9%	75.4%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Tableau 8 : graphique indiquant les % des catégories de charges

La part des frais administratifs n'atteint pas le quart des charges totales du TPEL. Pour réduire le découvert, compte tenu de l'effort consenti par votre Conseil pour augmenter dès 1990 la subvention annuelle, le TPEL a réduit de façon importante le personnel administratif. A ce jour, il ne compte dans son état-major qu'un directeur, un administrateur et une directrice artistique, soit deux salaires et demi.

Pour couvrir ses charges, le TPEL dispose de recettes propres :

	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993	1993-1994	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997
Recettes communes	15'580.00	5'460.00	1'670.00	3'750.40	3'905.85	6'039.10	1'520.00
Recettes directes	105'040.50	126'539.00	148'407.10	142'800.40	129'338.00	149'561.10	138'572.65
Total	120'620.50	131'999.00	150'077.10	146'550.80	133'243.85	155'600.20	140'092.65

Tableau 9 : recettes propres du TPEL

Les recettes directes englobent les produits de l'ensemble des représentations données par le TPEL. Le TPEL donne en moyenne 46 représentations annuelles. Celles-ci ont lieu non seulement à Lausanne, mais encore dans de nombreuses autres communes. Le TPEL se produit également à l'étranger, le plus souvent dans des théâtres dont les acteurs sont venus à Lausanne présenter leurs propres créations.

En règle générale, les activités "hors Lausanne" sont financièrement équilibrées. Durant les sept dernières saisons, le TPEL a donné une moyenne annuelle de 17 représentations "hors les murs lausannois". La part des frais résultant de cette activité peut être évaluée à 12.3% des charges totales, alors que les recettes nettes correspondantes représentent 24.4% des produits.

La comparaison entre les charges totales du TPEL et les recettes propres permet de définir un déficit d'exploitation :

	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993	1993-1994	1994 - 1995	1995 - 1996	1996 - 1997
Charges totales	483'140.56	340'345.55	395'508.79	411'211.37	376'004.52	429'082.14	398'582.55
Recettes propres	120'620.50	131'999.00	150'077.10	146'550.80	133'243.85	155'600.20	140'092.65
Déficit d'exploitation	362'520.06	208'346.55	245'431.69	264'660.57	242'760.67	273'481.94	258'489.90

Tableau 10 : déficit d'exploitation du TPEL

Au moment où le Conseil communal a accepté d'augmenter la subvention du TPEL, ses responsables ont pris des engagements très fermes. Ils ont été mis en demeure de tout mettre en œuvre pour contribuer à la réduction, voire à l'extinction de la perte reportée. On a vu plus haut qu'ils avaient pris d'énergiques mesures sur le plan administratif (cf. tableaux 7 et 8). Ces mesures ont conduit à une stabilisation du déficit d'exploitation autour de 248'000 francs dès la saison 1991-1992, alors qu'il avait atteint 362'000 francs en 1990-1991.

Le déficit d'exploitation du TPEL est compensé par des subventions cantonales et communales, des contributions de la Loterie romande, de Pro Helvetia, d'une grande chaîne de distribution et de divers instituts bancaires.

Le tableau ci-après illustre les sources de financement dont a bénéficié le TPEL ces sept dernières saisons :

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Lausanne	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00	150'000.00
Vaud	22'500.00	47'500.00	50'000.00	49'000.00	48'000.00	46'500.00	42'500.00
Pro Helvetia	-	22'000.00	15'000.00	20'000.00	37'000.00	28'000.00	10'000.00
Loterie Romande	100'000.00	-	35'000.00	35'000.00	6'000.00	44'000.00	50'000.00
Migros	3'000.00	5'000.00	11'000.00	3'550.00	7'450.00	10'895.00	8'120.00
Banques et divers	11'000.00	17'699.32	16'154.35	14'018.17	1'000.00	-	2'965.50
Total	286'500.00	242'199.32	277'154.35	271'568.17	249'450.00	279'395.00	263'585.50

Tableau 11 : sources de financement du TPEL

La comparaison des tableaux 10 et 11 illustre les efforts consentis par le TPEL pour réduire le découvert inscrit au bilan. Rappelons que ce découvert a atteint un maximum de 248'600.44 francs au terme de la saison 1990-1991. Depuis cette date, il a régulièrement décru. En six saisons, grâce à une gestion rigoureuse des domaines artistique et administratif, le TPEL a réussi à faire diminuer la perte reportée au bilan de 90'181,02 francs, soit de 36.3%. Les efforts consentis par le TPEL ont été particulièrement importants durant les saisons 1991-1992 et 1992-1993 ; l'évolution du coût de la vie n'a pas permis des résultats aussi substantiels durant les saisons 1993-1994 à 1996-1997, où la moyenne de la diminution de la perte reportée n'a été que de 6'151.40 francs, contre 32'787.72 francs pour les saisons 1991-1992 et 1992-1993. Pour autant que les conditions de subventionnement du TPEL demeurent inchangées et que l'indice du coût de la vie

reste stable, il faudrait encore quelque douze années pour annuler ce découvert. Le résultat financier de la saison 1997/1998 n'est pas encore connu ; les responsables du TPEL ont confirmé que le résultat serait équilibré.

On relèvera en outre la part prépondérante de la Commune de Lausanne dans le financement du TPEL, ainsi que l'illustre la figure ci-après :

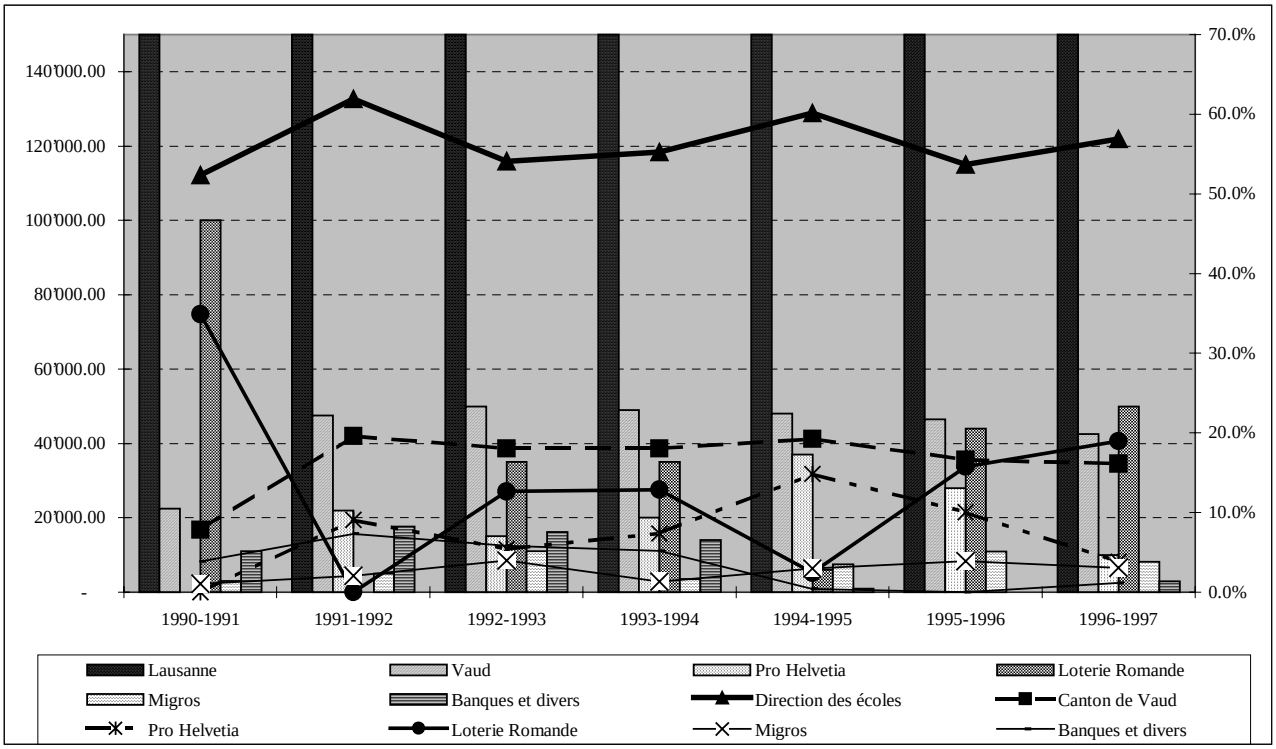

Tableau 12 : sources de financement du TPEL (graphique)

3. Analyse de la situation

3.1 Considérations générales

A Lausanne, le développement des troupes travaillant prioritairement ou exclusivement à l'intention d'un public d'enfants et d'adolescents remonte à plus d'une vingtaine d'années. C'est en effet de 1976 que date l'une des premières offres faites par le TPEL à la Direction des écoles en matière d'animation théâtrale, l'Association du TPEL ayant alors 2 ans d'existence. Peu après, cette offre est suivie d'un projet présenté par le Théâtre Tel Quel, dirigé par M. Gérard Bétant.

Parallèlement, votre Conseil s'est préoccupé de la politique théâtrale conduite par la Municipalité en ville de Lausanne. Lors de ses débats du 8 juin 1982, il a adopté les conclusions du rapport-préavis No 212, du 23 octobre 1981 intitulé « Politique théâtrale lausannoise»[5]. Il a formulé à cette occasion huit vœux, dont le sixième concerne plus particulièrement la Direction des écoles. Ce vœu « scolaire » est formulé comme suit :

6. Le Conseil communal souhaite que chaque élève ait l'occasion au moins une fois lors de chacun des cycles de la scolarité obligatoire de prendre part à une animation théâtrale.

   Il souhaite que la Municipalité favorise la création de spectacles destinés aux jeunes élèves.

[5] Cf. Bulletin du Conseil communal, 1982, pp. 826 sq.

Il souhaite que l'expérience du chéquier-théâtre soit poursuivie et élargie : elle devrait être accompagnée d'une information faite à l'intention des élèves des écoles.

Ce vote, bien que non contraignant, a conduit d'abord la Direction des écoles à développer l'animation théâtrale dans les classes primaires et secondaires ; le succès de l'animation théâtrale s'est traduit par une participation plus importante des classes aux spectacles proposés par les troupes travaillant pour l'enfance et la jeunesse.

Années	Animation théâtrale			Spectacles organisés	
	Nbre de classes concernées	Nbre de classes inscrites	% de classes inscrites	Nbre de spectacles	Nbre d'élèves
1993-1994	565	449	79.5%	149	14'464
1994-1995	571	452	79.2%	122	13'870
1995-1996	585	473	80.9%	141	17'290
1996-1997	465	349	75.1%	145	16'237
1997-1998	468	349	74.6%	119	15'252

Tableau no 13 : statistique globale animation théâtrale

Cette évolution n'est pas propre à la ville de Lausanne. Elle participe d'un mouvement plus important s'étendant bien au-delà de nos frontières, en France et en Belgique notamment. Des liens se tissent, se développent ; les troupes invitées par le TPEL en font foi. Un récent article du Monde de l'Education, de la culture et de la formation analyse ce phénomène ; on retiendra de son dossier le passage suivant :

« … reste à espérer que le théâtre pourra jouer son petit acte tout à la fois utile et désintéressé, surtout s'il s'adresse aux enfants. Des enfants qui, en nombre croissant chaque année, découvrent l'art dramatique, en tant qu'acteurs mais surtout spectateurs.

Au fil des ans, la scène jeune public est devenue plus mûre et plus responsable, plus imaginative aussi… Les lieux de diffusion aussi se multiplient, des centres culturels municipaux aux scènes nationales. De bons augures qui ne doivent pas faire oublier les cache-misère du théâtre jeune public. En somme, pas un jeu d'enfants… »[6].

Tout le problème que la Municipalité expose à votre Conseil résumé en quelques lignes !

A l'ère des pionniers succède une période de développement, au cours de laquelle de nouvelles troupes apparaissent. Parmi celles-ci, on mentionnera le Petit Théâtre, pour lequel votre Conseil accepta de créer des espaces dans la Maison des Prud'hommes et consentit une subvention annuelle de fonctionnement plafonnée à 200'000 francs, réserve faite de l'évolution de l'indice des prix.

Le chapitre 2 a décrit l'évolution financière du Petit Théâtre et du TPEL, qui doivent faire face au terme de leur dernier exercice à un découvert (ou perte reportée) respectif de 215'790.75 francs et de 158'499.42 francs. Ces deux découverts s'inscrivent dans des perspectives différentes : le premier croît ; le second diminue depuis six ans.

Les deux théâtres ont pris des mesures d'économie. Le Petit Théâtre a limité lors de la saison 1997-1998 le nombre de ses créations à quatre (au lieu de cinq initialement prévues) ; le TPEL réalise depuis 6 ans des exercices dégageant un excédent de produits, grâce à la limitation drastique de ses frais de fonctionnement. Il reste cependant évident que ces deux théâtres ne pourront subsister que dans la mesure où la Municipalité revoit à leur égard les modalités et l'ampleur de sa subvention.

[6] Le Monde de l' Education, de la culture et de la formation, No 250, juillet-août 1997, pp. 57sq.

3.2 La perte reportée au bilan du Petit Théâtre et à celui du TPEL

Dans un premier temps, la Municipalité s'est préoccupée de la prise en charge du découvert. Elle a envisagé les options les plus diverses, allant du refus d'entrée en matière à la prise en charge complète de la perte reportée. Dans la recherche d'une solution financière à la dette reportée des deux associations, la Municipalité a également tenu compte de la situation précaire des finances lausannoises.

Analysant les comptes des deux théâtres, tels qu'ils sont résumés sous chiffre 2 sur la base des rapports annuels du Service de la révision, la Municipalité relève que

- les frais de fonctionnement du Petit Théâtre représentent 42.7% pour la période 1991 à 1997, ceux du TPEL s'élevant pour leur part à 24.5% ;
- les recettes propres du Petit Théâtre représentent 30.9% des charges totales (fonctionnement et création) pour la période 1991-1997 ; pour le TPEL, le même pourcentage s'élève à 34.9% ;
- Lausanne est le principal pourvoyeur de fonds des deux théâtres (37.0% des charges totales pour le Petit Théâtre ; 37.4% pour le TPEL) ;
- par rapport l'ensemble des sources de financement externes (Lausanne, Vaud, Loterie et sponsors divers), la part lausannoise représente la même proportion (56.3%) pour le Petit Théâtre et le TPEL.

La Municipalité rappelle encore l'expérience faite avec le TPEL dès 1989. Dans le cadre du rapport-préavis No 217, la Municipalité a proposé d'augmenter substantiellement la subvention, de 80'000 francs en 1989 à 150'000 francs en 1990 (soit + 70'000 francs) ; en contrepartie, elle a demandé au TPEL de limiter très strictement la croissance des salaires tant artistiques qu'administratifs. Ce dont le TPEL s'est acquitté. La nouvelle gestion introduite par le TPEL dès 1990 a porté ses fruits ; le découvert a été réduit d'un tiers en six ans.

Elargissant sa réflexion au-delà du strict domaine comptable, la Municipalité s'est demandée si Lausanne pouvait subventionner deux troupes travaillant dans le même créneau même si les spectacles du TPEL, ainsi que l'animation en atelier, s'adressent en priorité à la petite enfance et aux écoliers jusqu'à 10 ans, alors que le Petit Théâtre propose aux enfants et adolescents une saison de créations théâtrales professionnelles. Préalablement à la rédaction de ce préavis, la Direction des écoles a tenté d'opérer un rapprochement entre le Petit Théâtre et le TPEL. Elle a dû à regret se convaincre que les objectifs des deux théâtres, leur public-cible aussi, sont fort différents.

Les directeurs du Petit Théâtre se sont proposé pour objectif de créer des spectacles destinés à des enfants et à des adolescents. Au cours des saisons écoulées, le Petit Théâtre a fidélisé un public composé de nombreuses familles ; parents et enfants viennent ensemble au spectacle. Parallèlement, deux des directeurs du Petit Théâtre assurent des animations scolaires, à titre personnel et sur une échelle réduite. Les responsables du TPEL créent un spectacle chaque année ; ils reprennent également une création antérieure ; ils invitent diverses troupes étrangères. Leur public est également composé de familles, dont les enfants sont en général plus jeunes que ceux se rendant au Petit Théâtre. Le TPEL a surtout développé une organisation d'ateliers et de stages ; leur méthode est basée sur l'improvisation théâtrale et la mise en condition de créativité associée à des jeux dramatiques.

De cette comparaison d'objectifs, la Municipalité retient que les deux théâtres sont davantage complémentaires qu'identiques. L'un donne à trois créateurs lausannois la possibilité d'exprimer leur art à travers des créations annuelles ; l'autre s'efforce de déborder du cadre strictement lausannois en élargissant, souvent par une collaboration transfrontalière, l'éventail des propositions offertes au jeune public. A travers ses ateliers plus particulièrement, il s'efforce de favoriser le dialogue avec les enfants à travers l'expression théâtrale sur tous les sujets qui les préoccupent, sans imposer de préceptes ou de règles de conduite. Tous deux visent à permettre aux enfants d'accéder à la connaissance du théâtre en leur donnant des occasions de voir des spectacles et de se familiariser avec les techniques de la scène. Dès lors, la Municipalité admet que ces deux associations participent, avec leur charisme propre, à la formation du public de demain.

3.3 Les budgets 1999

Le Petit Théâtre

Budget de fonctionnement		Budget de création	
Frais communs	419'742.00	Frais directs d'exploitation (frais de création)	420'644.58
Recettes communes	8'000.00	Recettes directes d'exploitation	155'439.20
Déficit d'exploitation	411'742.00		265'205.38
Subventions			
Lausanne	300'000.00	Etat de Vaud	155'000.00
Lausanne (loyer)	94'450.00	Loterie romande	100'000.00
		Migros-Vaud	20'000.00
Total	394'500.00		275'000.00
"Impasse"	-17'242.00		+ 9’794.62

Tableau 15 : budget 1999 Petit Théâtre

L’Etat de Vaud ayant augmenté sa subvention de 130'000 à 155'000 francs, le financement du budget de création paraît assuré.

Quant au budget de fonctionnement, l’impasse primitivement évaluée à 57'292 francs a été réduite à 17'292 francs par l’augmentation de la subvention lausannoise inscrite au budget 1999. En passant de 260'000 à 300'000 francs, la Municipalité estime ainsi avoir donné au Petit Théâtre les moyens de fonctionner de façon adéquate. Elle demande donc aux administrateurs du Petit Théâtre de prendre les dispositions nécessaires pour que le budget de fonctionnement soit rigoureusement adapté aux subventions acquises.

Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL)

Charges		Recettes propres au TPEL	
Frais communs	95’100.00	Recettes communes	3’000.00
Frais d’exploitation	407’150.00	Recettes directes	203’000.00
Total des charges	502’250.00	Total des recettes propres	206’000.00
Déficit d'exploitation	296'250.00		
Subventions :			
Lausanne	190'000.00		
Canton	50'000.00		
Total	240'000.00		
"Impasse"	-56'250.00		

Tableau 16 : budget 1999 TPEL

Dans sa première version, le budget du TPEL laissait apparaître une impasse de 86'250 francs. Cette impasse a été réduite à 56'250 francs grâce à l’augmentation de la subvention lausannoise inscrite au budget 1999. Il appartient dès lors aux responsables du TPEL de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le programme de la saison à venir soit rigoureusement adapté aux subventions réellement acquises.

4. Propositions

La Municipalité estime souhaitable que l'existence des deux théâtres travaillant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ne soit pas remise en question. Tous deux doivent continuer à travailler dans leur domaine respectif selon leurs spécificités propres. Dès lors, la Municipalité se doit de contribuer à l'assainissement des finances des deux théâtres. Elle propose à votre Conseil de prendre à sa charge la totalité du découvert figurant au bilan des comptes de l'exercice 1997 (Petit Théâtre) et 1996/1997 (Théâtre pour enfants), soit :

- 215'800 francs pour le Petit Théâtre ;
- 158'500 francs pour le TPEL.

Parallèlement à l'octroi de ce crédit, la Municipalité a décidé de réexaminer les subventions servies à ces deux théâtres. Lors de l'examen du budget 1999, votre Conseil a suivi les recommandations de la Municipalité et a admis d'inscrire une somme de 300'000 francs pour le Petit Théâtre (en augmentation de 40'000 francs par rapport à 1998) et de 190'000 francs pour le Théâtre pour enfants de Lausanne (en augmentation de 30'000 francs par rapport à 1998).

Si la Municipalité se réfère aux budgets 1999 proposés par les deux institutions[7], elle admet que les montants prévus ne sont pas tout à fait suffisants pour permettre à ces deux associations d'assurer une programmation à la hauteur de leurs intentions. C'est pourquoi la Municipalité étudiera la possibilité, au vu de la situation financière de la Ville et de l'évolution des apports extérieurs, de procéder à une nouvelle évaluation du montant des subventions versées à ces deux institutions.

Il appartiendra en contrepartie aux deux institutions d'adapter leur programmation aux sommes réelles dont elles disposent et de veiller à éviter le retour de tout excédent de charges. En procédant de la sorte, la Municipalité permet à deux théâtres de continuer leur activité ; ce sont autant de possibilités de travail qui sont offertes aux artistes de la région. Elle tient également compte de l'état précaire des finances de la Ville en obligeant les deux théâtres à rechercher des sources d'économie, ou à trouver d'autres sponsors, ou encore à augmenter les prix d'entrée, quand bien même ils seraient alors soumis à l'impôt sur les divertissements. Ils partageront par là même les préoccupations des autorités dont l'un des objectifs essentiels reste le rétablissement d'une situation financière admissible sans renoncer à des prestations dont la valeur est reconnue.

Se fondant sur les éléments ci-dessus, la Municipalité est amenée à demander à votre Conseil un crédit de 215'800 francs pour le Petit Théâtre et de 158'500 pour le Théâtre pour enfants de Lausanne.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 73 de la Municipalité, du 14 janvier 1999 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

[7] Cf pt 3.3 ci-dessus.

1. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 1999 de 374'300 francs, se décomposant comme suit :

1.1 215'800 francs sous la rubrique 5001.365 représentant la subvention complémentaire destinée au Petit Théâtre lui permettant de combler le découvert figurant au bilan 1997 ;

1.2 158'500 francs sous la rubrique 5001.365 représentant la subvention complémentaire destinée au Théâtre pour enfants de Lausanne lui permettant de combler le découvert figurant au bilan 1996/1997 ;

2. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de subventionnement du Petit Théâtre et du Théâtre pour enfants de Lausanne.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Le secrétaire :

Jean-Jacques Schilt François Pasche